

# **Commissariat aux langues officielles**

**2011-2012**

**Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2011**

## **Introduction**

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et des Budgets supplémentaires des dépenses et le rapport financier trimestriel précédent. Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

### Mandat et activités de programme

Le Commissariat aux langues officielles appuie le commissaire aux langues officielles dans la réalisation de son mandat, qui consiste à prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Des renseignements supplémentaires sur les responsabilités et les activités de programme du Commissariat figurent dans le [Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012](#) et dans le Budget principal des dépenses.

### Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par le Commissariat, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et des Budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice 2011-2012. Ce rapport trimestriel a également été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par des lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par des lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le Commissariat utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement de l'organisation. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

## **Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

Cette section présente une brève analyse des écarts importants qui ont touché les dépenses réelles et les dépenses prévues au cours du trimestre et de l'exercice en cours, en comparaison aux mêmes périodes de l'exercice précédent.

### Changements importants aux autorisations

Au 31 décembre 2011, les autorisations totales disponibles pour l'exercice ont augmenté de 1,1 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, augmentation attribuable principalement aux facteurs suivants :

- une augmentation de 1,5 million de dollars de la somme versée par le Conseil du Trésor à titre de remboursement des dépenses admissibles au chapitre de la rémunération;
- une diminution de 0,3 million de dollars de la somme accordée à titre de report du budget de fonctionnement.

### Changements importants aux dépenses budgétaires

Le Commissariat a utilisé environ 68 % de ses autorisations en date du 31 décembre 2011, dont 84 % sont des dépenses liées au personnel.

Comparativement à l'exercice précédent, les dépenses du présent trimestre ont augmenté de 0,2 million de dollars, soit 2,7 %, passant à 5,3 millions de dollars en raison :

- d'une augmentation de 0,4 million de dollars au chapitre des dépenses en personnel, principalement en raison des paiements de liquidation de l'indemnité de départ aux employés admissibles;
- d'une diminution de 0,2 million de dollars au chapitre des dépenses liées aux services professionnels.

Ces écarts sont indiqués dans le tableau « Dépenses ministérielles budgétaires par article courant », sous les catégories de dépenses « Personnel » et « Services professionnels et spéciaux ».

## **Risques et incertitudes**

### Financement requis lié à la GI/TI

Le Commissariat est toujours confronté à un risque attribuable au fait que ses systèmes liés à la GI/TI sont inadéquats. Une présentation au Conseil du Trésor a été soumise en vue d'obtenir du financement à court terme pour mettre à niveau les applications qui se détériorent, car les autorisations disponibles sont insuffisantes. Cet investissement permettrait au Commissariat d'optimiser ses processus afin d'améliorer sa productivité

Commissariat aux langues officielles  
Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2011

et son efficience, en plus de réaliser des économies au cours des deux prochaines années.

Examen des services votés

La direction procède à la mise en œuvre du plan d'action qui découle de l'examen des services votés effectué en 2010-2011. Cet examen a révélé la présence de nombreuses contraintes au sein de l'organisation, ainsi que des occasions pour optimiser les ressources.

Budget de 2010

Les mesures de compression des coûts annoncées dans le Budget de 2010 représentent un autre risque financier auquel le Commissariat est confronté du fait qu'il doit absorber les hausses de salaire prévues dans les conventions collectives à même son financement de base. La direction examine actuellement diverses options afin de s'ajuster à cette contrainte financière.

Budget de 2011

Le Commissariat convient de respecter l'esprit et l'intention de l'Examen stratégique et fonctionnel annoncé dans le Budget de 2011. En tenant compte des résultats de la mise en œuvre du plan d'action de l'examen des services votés ainsi que de la demande de financement en GI/TI, la direction procède à une analyse de la capacité financière de l'organisation.

**Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Il n'y a pas eu de changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes au cours du dernier trimestre.

**Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

---

Graham Fraser  
Commissaire aux langues officielles

Ottawa, Canada  
Le 29 février 2012

---

Lise Cloutier  
Dirigeante principale des finances  
Commissaire adjointe  
Gestion intégrée

Commissariat aux langues officielles  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2011

État des autorisations (*non vérifié*)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2011-2012			Exercice 2010-2011		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 20 - Dépenses du programme	20 437	4 712	13 780	19 422	4 601	13 537
Autorisations législatives budgétaires	2 301	575	1 726	2 186	546	1 639
Autorisations budgétaires totales	22 738	5 287	15 506	21 608	5 147	15 176
Autorisations totales	22 738	5 287	15 506	21 608	5 147	15 176

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Commissariat aux langues officielles  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2011

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non vérifié*)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2011-2012			Exercice 2010-2011		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses :</b>						
Personnel	16 611	4 258	12 986	15 142	3 839	11 577
Transports et communications	1 001	252	610	841	244	626
Information	283	42	64	384	64	103
Services professionnels et spéciaux	3 773	605	1 420	4 054	768	2 370
Location	121	22	54	118	24	61
Services de réparation et d'entretien	233	21	197	187	82	226
Services publics, fournitures et approvisionnements	165	47	104	193	52	124
Acquisition de matériel et d'outillage	545	40	70	520	74	88
Autres subventions et paiements	6	-	1	169	-	1
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>22 738</b>	<b>5 287</b>	<b>15 506</b>	<b>21 608</b>	<b>5 147</b>	<b>15 176</b>